

Hebdo Canada

Volume 2, No 44

le 30 octobre 1974



Ottawa, Canada.

Multiculturalisme: l'unité dans la diversité, 1

Les É.-U. veulent imposer des quotas à l'importation des viandes, 2

Fonds fédéraux pour la construction au Québec, 3

Pour aider les handicapés, 3

Les conditionneurs d'air: source éventuelle de pollution, 4

La télémessure de la glace, 4

Mission ministérielle au Brésil, 4

Le service du "Bonjour quotidien" pour malades et personnes âgées, 5

La réserpine, cause probable du cancer du sein?, 5

Québec, premier fabricant de logements mobiles, 5

Services pour immigrants, 6

Le réflecteur radar sera obligatoire, 6

La technologie spatiale et l'intégrité territoriale, 6

La paix mondiale par l'éducation, 6

Multiculturalisme: l'unité dans la diversité

La Conférence annuelle du Bureau canadien de l'éducation internationale qui a eu lieu à Trois-Rivières (Québec) du 20 au 23 octobre 1974 avait pour thème "le multiculturalisme et l'éducation internationale". Pour refléter ce thème, tous les articles du numéro 3 de la revue Échange-Canada-Exchange décrivent des programmes d'orientation multiculturelle au Canada. Voici à ce sujet quelques extraits d'un article signé Joann Webb des services d'information au Secrétariat d'État:

...La politique du Gouvernement canadien a toujours tendu vers l'intégration, et non vers l'assimilation. Le 8 octobre 1971, portant le concept du multiculturalisme au-delà de la simple tolérance pour appuyer concrètement la diversité, le premier ministre Pierre Trudeau annonçait de la part de son Gouvernement une politique spéciale de multiculturalisme dans un cadre bilingue, selon les recommandations

aplanir ces obstacles et à assurer la liberté culturelle non seulement en aidant des groupes fort différents de citoyens à vivre ensemble dans l'unité mais en gardant intacts toute une variété de styles de vie.

Dans sa proclamation, le premier ministre affirmait qu'il n'était pas question de cultures "officielles" au Canada et qu'aucun groupe ethnoculturel n'avait le pas sur les autres.



contenues dans le quatrième volume du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le multiculturalisme publié en 1970. Intitulé *Autres groupes ethniques*, ce volume met l'accent sur la part prise par les groupes d'origine ni française ni anglaise à l'édification de notre pays. Le rapport souligne aussi les difficultés auxquelles se sont butés ces Canadiens qui avaient à cœur de conserver leur héritage culturel. La nouvelle politique de multiculturalisme visait à



Le Gouvernement encouragera de façon concrète la préservation de la langue et de la culture ancestrales, ajoutait-il, même si les deux langues officielles demeureront le français et l'anglais.

Pour mettre cette politique à exécution, le Gouvernement institua un nouveau programme et, en novembre 1972, il nomma un ministre d'État spécialement responsable du multiculturalisme.

Le mieux connu des programmes multiculturels est peut-être celui des subventions au multiculturalisme destinées

à des initiatives d'ordre culturel proposées et réalisées par les groupes culturels et ethniques eux-mêmes. Environ 858 groupes ont ainsi reçu des fonds depuis le lancement du programme en mars 1972 jusqu'en juin 1974. Des subventions sont venues soutenir des activités telles que des festivals de chanson et de danse traditionnelles, des émissions de télévision, des pièces de théâtre et des expositions d'art, ou encore financer des travaux de recherche, l'achat de matériel pédagogique pour des cours de tierces langues, des oeuvres littéraires et des bibliographies d'écrits ethniques canadiens.

Les subventions servent en outre à la fondation de centres multiculturels où les Canadiens de toutes cultures peuvent se rencontrer, échanger des idées et poursuivre ensemble des programmes coordonnés. Chaque centre diffère, suivant les besoins des groupes locaux; on y trouve l'espace voulu pour des classes de langues, des ateliers, des expositions ou des spectacles; parfois on distribue de la documentation et même on y offre des services d'orientation.

Publication d'histoires

Dans le cadre du Programme des études multiculturelles, on a commandé 19 histoires scientifiques dans le but de fournir, en certains cas pour la première fois, un compte rendu exact du rôle joué par les groupes ethniques dans le développement du Canada. Ces histoires seront publiées dans les deux langues officielles à l'intention des écoles; des versions populaires en paraîtront d'ailleurs plus tard.

Un autre programme fait abondamment appel à la presse ethnique si vigoureuse au Canada pour faire en sorte que les résidents dont la connaissance des langues officielles n'est pas encore suffisante ne souffrent pas d'un manque d'information fondamentale sur les pensions, les lois de l'immigration, la protection du consommateur et bien d'autres programmes fédéraux.

Festivals folkloriques

Un programme "Identités canadiennes" a été conçu pour sensibiliser la population à la richesse culturelle de la société canadienne. Il englobe presque tous les domaines d'expression culturelle et comporte une série de douze festivals folkloriques régionaux que couronne tous les ans le Festival na-



tional d'arts folkloriques à Ottawa.

Trente groupes folkloriques ont participé au premier festival national, le "Festival multiculturel canadien 1974", qui s'est ajouté, en juillet, aux activités de Festival Canada. Ce programme parraine de plus des concours d'auteurs dramatiques, des expositions itinérantes d'artisanat et la traduction en anglais et en français de textes écrits en tierces langues sur la vie canadienne.

Cinq organismes culturels du Gouvernement fédéral, outre la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État, s'intéressent à la mise en oeuvre de la politique de multiculturalisme et y consacrent des programmes: la Bibliothèque nationale et les Archives publiques, l'Office national du film, le Musée national de l'homme et la Société Radio-Canada.

Tous les programmes ont fait l'objet, au préalable, de nombreuses discussions et consultations entre les organismes fédéraux et provinciaux, le public et en particulier les groupes auxquels ils sont destinés. La consultation soutenue fait du reste partie intégrale de la politique de multiculturalisme. L'un des instruments les plus utiles en ce sens consiste dans le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, formé en mai 1973. Ses 102 membres représentent les nombreux groupes ethno-culturels et toutes les

régions du Canada. La première Conférence canadienne sur le multiculturalisme a attiré 350 personnes venues d'un peu partout au pays, en octobre 1973, donner leur opinion sur la politique de multiculturalisme. L'accueil chaleureux fait par les groupes culturels à cette convocation et à tous les programmes démontre qu'ils sont conscients des nouvelles dimensions de la liberté culturelle et des nombreuses formes d'assistance qu'ils peuvent obtenir....

Les É.-U. veulent imposer des quotas à l'importation des viandes

Le Gouvernement canadien a été avisé par les États-Unis de la tenue d'une audience publique concernant leur projet de restriction à l'importation de certains bestiaux et viandes du Canada. Selon les États-Unis, ces restrictions découlent des quotas d'importation canadiens imposés le 12 août sur les viandes de boeuf et de veau et sur le bétail américains.

Le Gouvernement canadien a été notifié d'avance de la mesure proposée par le Gouvernement des États-Unis auquel il a déjà fait part de sa vive préoccupation.

En établissant des quotas à l'importation des bovins sur pied et de la viande de boeuf de tous les pays, le Gouvernement du Canada tenait à s'assurer que la situation à la baisse du marché mondial ne nuirait pas au programme canadien de stabilisation des revenus de l'éleveur de bétail. Faute d'un programme de stabilisation, l'industrie canadienne risquait à long terme de souffrir des tendances à court terme.

Le déséquilibre fondamental entre la production et la consommation de la viande de boeuf nous inquiétait parce qu'il posait de sérieux problèmes aux producteurs concernés. Cette situation a été aggravée lorsque le Japon et la CEE optèrent pour une limitation rigoureuse des importations de viande de boeuf. En outre, la consommation individuelle de viande bovine fléchit sensiblement aux États-Unis en 1973, surtout à la suite des mesures adoptées par le Gouvernement américain, ce qui contribuait cette année à l'engorgement du marché américain. Ces facteurs ainsi que d'autres ont entraîné l'industrie bovine dans la situation qui pré-

vaut actuellement sur le plan mondial.

En imposant des quotas, le Gouvernement canadien tenait à s'assurer qu'en cette période de déséquilibre le volume expédié au Canada ne dépasserait pas celui que le marché canadien avait traditionnellement pu absorber en temps normal. Les quotas furent donc établis sur la moyenne des importations des cinq dernières années.

Les États-Unis (ainsi que nos autres partenaires commerciaux) furent prévenus des intentions du Canada. Nous avons proposé de nous réunir avec les trois grands partenaires en cause. Des consultations ont été tenues avec les États-Unis, mais il fut impossible de répondre à l'attente des intérêts américains.

Respectant ses engagements commerciaux avec les États-Unis, le Canada a immédiatement notifié le GATT. Subséquentement, nous avons avisé le GATT que notre plan d'action se fondait sur le dispositif de l'Article XIX de l'Accord général, qui prévoit des modalités acceptées internationalement pour traiter d'urgence les questions d'importation risquant de nuire sérieusement aux producteurs nationaux.

Le Gouvernement canadien regrette que les États-Unis projettent d'adopter des mesures à l'effet de réduire les exportations canadiennes vers le marché américain. Lorsque les audiences auront pris fin aux États-Unis et que le Canada sera mieux renseigné sur les mesures proposées en l'occurrence, il étudiera sa position à la lumière de ces données et des modalités établies dans le cadre du GATT.

Fonds fédéraux pour la construction au Québec

Selon trois importants accords fédéraux-provinciaux signés récemment, la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) mettra à la disposition de la Société d'habitation du Québec une somme de 97 million de dollars afin de permettre à cette dernière de financer la construction de logements sociaux et pour étudiants, et des programmes d'amélioration des quartiers et d'aménagement de terrains.

Les dispositions financières adoptées, dans le cas des logements sociaux, prévoient que le gouvernement fédéral, par l'entremise de la SCHL,

consentira des prêts à la Société d'habitation du Québec (SHQ), s'élevant jusqu'à 90 p. cent du coût des projets. Des arrangements analogues sont prévus dans le cas des logements pour étudiants.

Aux termes du programme d'amélioration des quartiers, la SCHL fournira jusqu'à 50 p. cent des coûts relatifs aux municipalités par l'entremise de la SHQ, par exemple, au choix des quartiers, à l'élaboration des plans, à l'acquisition et au déblaiement de terrains à construire et utilisés à des fins récréatives. De plus, la Société peut consentir des prêts à la SHQ allant jusqu'à 75 p. cent des coûts à déboursier par les municipalités.

En ce qui concerne l'aménagement des terrains, la SCHL peut consentir des prêts à la SHQ allant jusqu'à 90 p. cent des frais d'acquisition et de mise en place des services.

Pour aider les handicapés

La perte complète des sensations à partir du cou, l'immobilité la plus totale, une absolue dépendance à l'égard des autres pour ce qui est de se nourrir, se laver, s'habiller, écrire une lettre et autres activités — et ce, alors que l'esprit demeure vif et lucide, tout en étant souvent frustré — telle est souvent la situation que connaissent les victimes de la paralysie.

A moins d'un miracle, la médecine est à peu près impuissante devant ces cas, mais un professeur et trois étudiants du département de Génie mécanique de l'Université McGill de Montréal ont conçu un "alimenteur" mécanique qui permet à un paraplégique (paralysé à partir de la nuque) de se nourrir lui-même, à son propre rythme et sans l'aide d'une infirmière, simplement en bougeant la tête.

L'année dernière, David MacKay, Douglas Kennedy et Patrick McNally ont entrepris, sous la direction du professeur David Pfeiffer, ce projet d'"alimenteur". Avec un budget quasi inexistant (environ \$50), ils devaient concevoir un projet financièrement réalisable, correspondant le plus possible à la façon habituelle de se nourrir (un tube placé dans la bouche et permettant d'aspirer la nourriture, quoique de réalisation facile, avait été considéré comme trop inhumain et contre nature).

Après trois mois de travail acharné,



Patrick McNally, étudiant de McGill fait la démonstration de l'"alimenteur" mécanique.

ils conçoivent un dispositif simple mais ingénieux, qu'on fixe à la table roulant du patient. Deux moteurs sont placés sous cette table. L'un d'eux fait pivoter un disque déposé sur la table et soutenant l'assiette; l'autre actionne une manivelle prolongée par un bras et une cuiller. Grâce à un mécanisme à came, la cuiller effectue une série d'opérations: elle plonge dans l'assiette, la traverse depuis le côté le plus éloigné vers le patient en se remplissant de nourriture, s'arrête contre le rebord du plat et, enfin, remonte vers la bouche du patient. A ce moment-là, celui-ci, en penchant légèrement sa tête vers la droite pour toucher un fil relié au moteur, l'arrête en actionnant ainsi un commutateur. Lorsqu'il a pris une bonne bouchée et qu'il se sent prêt pour la suivante, il le remet en marche et la cuiller retourne vers le plat. En inclinant sa tête vers la gauche, le patient fait pivoter l'assiette de telle sorte que la cuiller ne puisse la traverser au même endroit à chaque fois.

Au cours des étapes de conception et de fabrication, les étudiants sont constamment demeurés en contact avec une infirmière et un patient de l'hôpital neurologique de Montréal où des patients ont utilisé l'alimenteur avec succès. Patients et infirmières ne tarissent pas d'éloges à l'endroit de l'alimenteur et de ses inventeurs, et souhaitent qu'on en installe davantage dans les hôpitaux.

Les conditionneurs d'air: source éventuelle de pollution

Les conditionneurs d'air peuvent être une source importante de pollution: telles sont les conclusions d'un expert des sciences de la santé de l'Université de Toronto. Oui ou non, la pollution, sous forme de composés d'aluminium finement divisés, constitue-t-elle un danger pour la santé?

La découverte est relatée dans le dernier numéro de "Science et Technologie de l'Environnement" (*Environmental and Technology*), publication de l'*American Chemical Society*, dans un article intitulé *Air Pollution by Aluminium Compounds Resulting from Corrosion of Air Conditioners* (Pollution atmosphérique par les composés d'aluminium provenant de la corrosion des conditionneurs d'air). Les auteurs en sont le Docteur Dmytro Buchnea, du service Banting et Best de Recherche médicale de l'Université de Toronto, et son fils, Alexander Buchnea, diplômé du département de physique, actuellement au service de Ecolex Limitée de Toronto.

Dans divers laboratoires et dans un hôpital, ils ont découvert qu'au cours de l'été, alors que les conditionneurs d'air fonctionnent au maximum, il y avait une concentration de poussière formée de différents sels d'aluminium, plusieurs fois plus élevée que ce qui est considéré comme tolérable selon les normes de *Ontario Air Pollution*. La poussière se révéla semblable, par son contenu, aux composants d'aluminium érodé des conditionneurs d'air des salles. Dans un bureau, par exemple, on estima la concentration en poussière à 364 microgrammes par mètre cube d'air. Les normes provinciales prescrivent 65 microgrammes comme la concentration maximale de poussière neutre tolérable. L'Institut universitaire des études sur l'Environnement va maintenant essayer de déterminer si la poussière est réellement physiologiquement neutre et si la taille de ses particules est telle qu'elle pourrait s'accumuler dans les poumons des individus.

Le Docteur Buchnea fait remarquer qu'en dix heures, un individu moyen respire environ quatre mètres cubes et un quart d'air. Aux concentrations mesurées, celui-ci contiendrait 1,533 microgrammes de poussière à base

d'aluminium, dont plus d'un tiers, s'ils atteignaient les alvéoles ou les très fines bronchioles des poumons, pourraient s'y déposer. Il est prouvé que les particules de moins d'un millionième de mètre de diamètre atteignent les alvéoles ou les fines bronchioles des poumons et s'y déposent.

Nécessité d'une recherche approfondie

Le professeur Tom Hutchison, directeur de l'Institut des études sur l'Environnement a déclaré qu'il avait lu l'article avec intérêt. L'Institut, a-t-il dit, a mis en relation des savants de nombreuses disciplines, au nombre desquels des docteurs en médecine, des physiologistes, des toxicologues et toutes sortes d'ingénieurs. "Parmi ceux-ci, a-t-il dit, un grand nombre évaluent actuellement les dangers que représente pour la santé publique la pollution de l'atmosphère par le plomb, mais l'usage des conditionneurs d'air est tellement répandu que nous nous ferons un devoir de faire des recherches concernant ce nouveau sujet, afin de déterminer s'il y a réellement un danger."

La recherche personnelle des Buchnea était suscitée par le fait suivant: le Docteur Buchnea avait découvert qu'une épaisse couche de poussière grise recouvrait toutes les surfaces des diverses chambres froides dans lesquelles l'air était maintenu à une température variant entre 3 et 6 degrés Celsius. La poussière fut analysée et on trouva qu'elle contenait des composés d'aluminium. L'examen optique de plusieurs conditionneurs d'air révéla que les calandres étaient gravement corrodées. Cette découverte conduisit à une recherche plus approfondie et on mit bientôt en évidence qu'au cours d'un fonctionnement normal, si la température est plus élevée, l'aluminium ne retombe pas en poussière, mais est néanmoins présent dans l'air. Le Docteur Buchnea fait remarquer que la présence d'autres gaz polluants pourrait influencer la composition des produits de corrosion.

La télémessure de la glace

Une équipe d'ingénieurs du Centre de recherches sur les communications (C.R.C.) a mis au point un nouvel appareil de télémessure permettant de déterminer, du haut des airs, l'épaisseur de la glace d'eau douce.

Il s'agit d'un radar à impulsions de très haute précision pouvant être également installé à bord de véhicules, tels les motoneiges. Il permettra de déterminer la solidité des surfaces glacées.

Des essais menés l'hiver dernier sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Outaouais ont permis de constater que pour une épaisseur de glace de 5 à 18 pouces la marge d'erreur ne dépassait pas un pour cent.

L'appareil expérimental comprend un ensemble électronique à hyperfréquences de la grosseur d'un téléviseur et une petite antenne à cornet que l'on oriente en direction de la glace selon un angle d'incidence de 90 degrés. La densité de la glace d'eau douce étant relativement constante, les ondes hertziennes émises par le radar peuvent traverser un pied de glace en 1,8 nanoseconde (milliardième de seconde).

A court terme, cette technique pourrait permettre de prolonger la saison de navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent; de détecter les ponts de glace naturels que pourraient emprunter les motoneiges et les véhicules lourds.

Mission ministérielle au Brésil

De nouveaux débouchés pour la commercialisation de biens et services canadiens seront étudiés par une mission commerciale partie pour le Brésil à la mi-octobre. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gillespie, dirige la mission et est accompagné de 35 représentants du monde des affaires canadiens, de l'industrie et des milieux universitaires. La mission tentera de raffermir et d'appuyer les programmes canadiens de commercialisation au Brésil, et de témoigner l'intérêt du Canada à étendre et à intensifier les relations commerciales entre les deux pays. Les hommes d'affaires des 10 provinces canadiennes sont bien représentés à cette mission commerciale qui fera ressortir les compétences canadiennes dans les secteurs tels que les transports, les communications, l'énergie, la foresterie, l'agriculture et les aliments, l'équipement scientifique et l'industrie minière. La mission visitera Brasilia, le siège du gouvernement fédéral du Brésil, ainsi que Rio de Janeiro, Sao Paulo et d'autres.

Le service du "Bonjour quotidien" pour malades et personnes âgées

Le service gratuit de communication téléphonique avec les personnes âgées et handicapées habitant seules à Winnipeg a été assuré encore cet été sous la surveillance du ministère manitobain de la Santé et du Développement social.

Mis sur pied il y a deux étés dans le cadre des emplois d'été pour étudiants (*Students Employment Program - STEP*), le service téléphonique du "Bonjour quotidien" vise à assurer ces gens d'une présence amicale et à éviter que des personnes âgées vivant seules soient incapables de demander de l'aide en cas d'urgence ou demeurent malades ou blessées pour quelques jours avant d'être secourues.

Au cours des deux derniers hivers, le service a été assuré, sur une base volontaire, par des maîtresses de maison du secteur et des personnes âgées demeurant dans des foyers ou des maisons de repos.

Un nombre croissant de personnes âgées ou handicapées vivant seules sont exposées à faire des chutes graves, subir des attaques cardiaques ou être soudainement frappées par la maladie. Récemment, à Winnipeg, il est arrivé souvent que des personnes âgées soient alitées ou se soient blessées depuis plusieurs jours avant de recevoir de l'aide.

Les 60 à 65 volontaires du service "Bonjour quotidien" placent leurs appels téléphoniques à des heures préalablement fixées en accord avec les personnes sur leur liste. Le demandeur s'informe de la santé et de la sécurité de son interlocuteur, l'assure d'une présence amicale et lui apporte de l'aide au besoin.

L'organisation s'occupe aussi gratuitement de personnes âgées ou handicapées qui demeurent seules alors que leurs proches sont en vacances.

La réserpine, cause probable du cancer du sein?

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé que la Direction générale de la protection de la santé de son ministère a pris des mesures immédia-

tes pour qu'un groupe de spécialistes ne relevant pas du gouvernement, entreprenne une étude médicale indépendante, de toutes les données disponibles sur les médicaments contenant des alcaloïdes du rauwolfia, notamment la réserpine. Ces médicaments sont très utilisés pour le traitement de l'hypertension et ne sont disponibles que sur ordonnance.

Dans le dernier numéro d'un journal médical bien connu, *The Lancet*, trois documents scientifiques révèlent que l'administration à long terme de préparations contenant des alcaloïdes du rauwolfia, notamment la réserpine, est associée chez la femme à une incidence deux à trois fois plus grande du cancer du sein.

Ce problème a d'abord été décelé par le *Boston Collaborative Drug Surveillance Program*. Des études additionnelles ont été menées au Royaume-Uni et

en Finlande; elles suggéraient également que l'administration à long terme des dérivés du rauwolfia pouvait être associée à une plus grande incidence du cancer du sein chez les femmes après la ménopause.

La Direction générale de la protection de la santé entretient des rapports suivis avec les autorités médicales américaines et britanniques sur ce problème. Il semble que les données des études précitées soient assez importantes pour être portées à l'attention des médecins et obligent à procéder à une réévaluation du rôle des alcaloïdes du rauwolfia dans la thérapeutique moderne. Cette révision ne sera pas complétée avant plusieurs semaines et un nouveau communiqué sera alors émis.

Une lettre parviendra sous peu à tous les médecins du pays pour les informer du problème.

Québec, premier fabricant de logements mobiles

Au cours des trois dernières années, l'industrie du logement mobile a fait des pas de géant au Québec. La *Moduline International Co.*, récemment implantée dans le Parc industriel de Drummondville (Québec), témoigne de la vitalité de cette industrie.

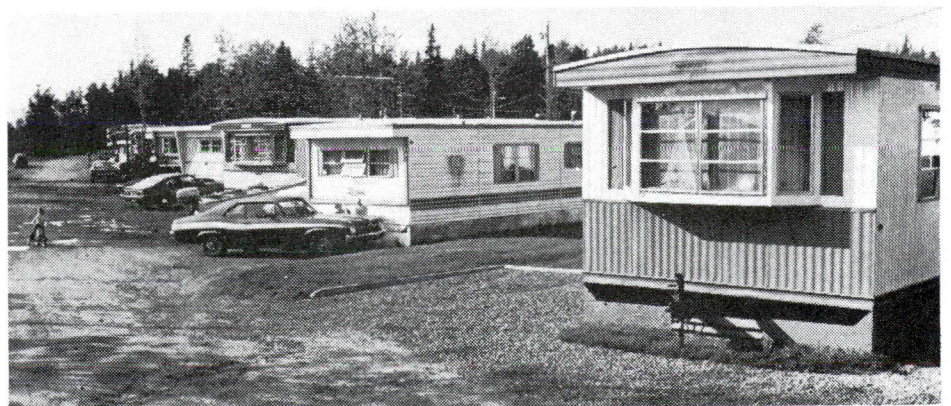
L'usine produit actuellement trois logements mobiles par jour et emploie cent ouvriers. Selon le président de la société, M. L.C. Merta, l'usine devrait atteindre sa capacité maximum de 12 unités par jour d'ici deux ans. La *Moduline* fabrique déjà des maisons mobiles aux États-Unis et dans d'autres provinces canadiennes.

Le Québec a produit 2,778 logements mobiles contre 17,609 maisons unifamiliales en 1971. En 1972, la produc-

tion avait doublé, passant à 4,980 et elle atteignait 7,562 en 1973. On s'attend à ce qu'une sur deux maisons unifamiliales soit un logement mobile avant 1975.

Le Québec produit actuellement plus d'un tiers des logements mobiles fabriqués au Canada. Environ 36 p. 100 de cette production est expédiée à l'extérieur de la province.

Le nombre des fabricants est passé de 12 à 23 en moins de trois ans. Au total, leur capacité de production annuelle pourrait facilement s'élever à 21,000 unités. Plus de 95 p. 100 des parties constitutives de ces maisons mobiles sont d'origine québécoise, proportion qui devrait être de 100 p. 100 dans un an ou deux.



(Photo: Moduline International Company)

Tout le confort d'un chez-soi loin de chez soi.

Services pour immigrants

Plusieurs organismes s'occupant de faciliter l'établissement des immigrants et dont les subventions fédérales devaient se terminer avant la fin de septembre, pourront poursuivre leur travail avec de nouvelles subventions accordées en vertu d'un nouveau système de contrats destinés aux services d'établissement. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, ainsi que des fonctionnaires s'occupant de multiculturalisme, sont en train d'examiner cinquante et un projets qui étaient financés par le Secrétariat d'État et qui offraient de tels services d'établissement aux immigrants. Certains d'entre eux avaient été mis sur pied comme "Initiatives locales". Les dispositions du contrat concernant les services d'établissement stipulent que les groupements intéressés doivent fournir des services directs d'établissement aux immigrants et les aider à s'adapter à la collectivité. Les nouvelles subventions seront accordées à des organismes à but non lucratif qui s'occupent de l'établissement des immigrants et de leur adaptation à la société canadienne, ou qui travaillent à organiser de tels services dans les domaines de l'orientation, de l'accueil, du counselling, du placement ou de l'établissement des immigrants. Le ministère accroît lui-même ses propres efforts pour que chaque immigrant reçoive les services dont il a besoin pour s'établir avec succès. Les services déjà en place dans les Centres de main-d'oeuvre et d'immigration seront maintenus; cela comprend l'aide financière à l'établissement, l'orientation professionnelle et le placement, de même que l'enseignement linguistique professionnel.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.

Le réflecteur radar sera obligatoire

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a annoncé que les Règlements sur les collisions avaient fait l'objet d'une modification indiquant que l'on devait procéder à l'installation d'un réflecteur radar passif, sur tous les navires non-métalliques ainsi que sur les navires de moins de 65.6 pieds de longueur. Les navires dont la longueur est inférieure à 39.9 pieds n'auront pas à se conformer à cette exigence, si l'installation d'un tel équipement pose des difficultés ou n'est pas essentielle à leur sécurité. L'entrée en vigueur de cette modification sera échelonnée sur plusieurs années pour permettre de satisfaire aux demandes de réflecteurs radar. Tous les navires devront être équipés d'un réflecteur radar d'ici au 1er janvier 1976, à l'exception des bateaux de pêche pour lesquels la date a été fixée au 1er janvier 1977 et des navires de plaisance pour lesquels elle a été fixée au 1er janvier 1978.

La technologie spatiale et l'intégrité territoriale

L'avènement de la radiodiffusion directe par satellite aura des incidences importantes sur le plan international. Aussi, en 1972, à la demande de l'Assemblée générale, le Comité de l'ONU pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique confiait-il à un groupe de travail le mandat d'élaborer "les principes qui régiraient l'utilisation par les États de satellites artificiels de la Terre aux fins de télévision directe". Ces principes directeurs ont depuis été soumis au sous-comité juridique du Comité pour les utilisations pacifiques de l'espace qui, à sa dernière réunion en mai, a commencé la rédaction des principes sur lesquels un consensus s'était établi.

Le Canada et la Suède devaient se montrer particulièrement actifs dans l'élaboration de principes acceptables à tous, s'inspirant pour ce d'un concept dit de "consentement préalable". Ce concept veut que les États qui se proposent de recourir à un satellite pour radiodiffusion directe dans un territoire étranger, obtiennent d'abord le consentement de l'État intéressé. Ce consentement préalable serait lié à celui du

droit pour tout pays de réception, de participer à la création et à l'exploitation des réseaux de radiodiffusion par satellite visant son territoire. Les modalités de participation seraient établies par des accords bilatéraux ou multilatéraux entre États.

La position du Canada et de la Suède, qui a reçu l'appui d'un bon nombre de pays, cherche à concilier deux positions, celle des États-Unis et celle de l'URSS. La première veut une liberté complète dans l'utilisation de cette technologie et la seconde exige le consentement de l'État récepteur à chaque programme diffusé sur son territoire.

La paix mondiale par l'éducation

M. John Friesen, assistant professeur au département des Sciences de l'éducation de l'Université de Calgary, a participé au Congrès de l'Association internationale des éducateurs pour la paix mondiale (IAEWP) qui s'est tenu à Bucarest (Roumanie) du 29 juillet au 2 août 1974.

M. Friesen, qui est le chancelier canadien de cette Association depuis 1970, a présenté un document intitulé: "Vers une philosophie de la paix mondiale: le rôle de l'individu".

Il croit que "la guerre n'est pas essentielle à la survie de l'homme" et soutient que l'on peut parvenir à la paix mondiale par la voie de l'éducation en créant une société qui "permet et encourage la découverte, l'acceptation et l'épanouissement sur le plan de l'homme unique et créateur."

L'Association a été créée en 1969 par un groupe d'éducateurs et d'autres personnes intéressées à l'avènement de la paix mondiale par la voie de l'éducation. Le thème de ce premier Congrès mondial était "L'éducation au service de la compréhension internationale".

Des éducateurs et des hommes politiques de toutes les régions du monde y ont participé. M. Friesen croit que de la confrontation de l'idéalisme des premiers et du pragmatisme des derniers pourront jaillir d'intéressants résultats. Il espère qu'on en arrivera un jour à créer des ministères de la Paix et à reconnaître qu'il y aurait lieu d'inscrire cette question aux programmes scolaires.